



choisir un tatue entreprise

Par **melo**, le **18/04/2011** à **14:54**

Bonjour,
je souhaite acheter un terrain pour le revendre.
Je voudrai savoir quel statut juridique choisir.
C'est une seul opération que je fait.

Merci pour les réponses

Melo

Par **lexconsulting**, le **18/04/2011** à **19:51**

Bonjour

Le statut pour le type d'opération que vous entendez réaliser est celui de la SCI (Société Civile Immobilière)

En effet, dans la mesure où vous n'entendez pas administrer, ni louer mais revendre, pour une opération "one shot" il s'agit là du statut le plus adapté et le moins contraignant.

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **melo**, le **18/04/2011** à **20:07**

Merci pour la réponse, je pensais que c'est marchand de bien le plus adapté ? et vous savez quel est le montant de l'impôt ?
Cordialement
melo